

Carte Professionnelle VTC

June 18, 2026

Contents

1	Introduction	2
2	Qu'est-ce que la carte professionnelle VTC ?	2
3	Pourquoi la carte professionnelle est-elle obligatoire ?	3
4	Conditions pour obtenir une carte professionnelle VTC	3
4.1	Être titulaire du permis B	3
4.2	Présenter une aptitude médicale	4
4.3	Respecter les conditions d'honorabilité	4
4.4	Justifier d'une compétence professionnelle	4
5	L'examen VTC : étape essentielle	4
5.1	Les épreuves théoriques	5
5.2	L'épreuve pratique	5
6	Peut-on obtenir une carte VTC par équivalence ?	6
7	Les documents à fournir	6
8	Comment déposer sa demande ?	7
9	Délais et coûts d'obtention	7
9.1	Délais d'obtention	7
9.2	Coût de la carte professionnelle VTC	7
10	Après l'obtention de la carte : les démarches obligatoires	8

10.1 Créer son entreprise	8
10.2 S'inscrire au registre des VTC	8
10.3 Souscrire une assurance professionnelle	8
10.4 Conditions relatives au véhicule	8
10.5 Renouvellement de la carte professionnelle	9
11 Erreurs à éviter	9
12 Les avantages du métier de chauffeur VTC	9
13 Foire aux questions (FAQ)	10

1 Introduction

La carte professionnelle VTC est un document officiel indispensable pour exercer légalement en tant que chauffeur de voiture de transport avec chauffeur en France. Sans cette carte délivrée par l'administration, il est impossible de travailler sur des plateformes connues telles qu'Uber, Bolt ou Heetch, ou même de développer sa propre clientèle. La procédure d'obtention est strictement encadrée et repose sur plusieurs critères essentiels, allant du permis de conduire à la réussite d'un examen professionnel ou à une équivalence. Ce guide complet détaille toutes les étapes et conditions pour obtenir votre carte professionnelle VTC en 2026, dans un cadre largement dématérialisé.

2 Qu'est-ce que la carte professionnelle VTC ?

La carte professionnelle VTC est un document officiel délivré par l'administration habilitant son titulaire à exercer l'activité de chauffeur de voiture de transport avec chauffeur.

Ce document contient plusieurs informations clés, notamment :

- La photographie du conducteur ;
- Son identité complète ;
- Son numéro professionnel unique ;
- La mention explicite autorisant l'exercice de l'activité VTC.

Le conducteur doit pouvoir présenter cette carte lors des contrôles effectués par les forces de l'ordre ou par les autorités compétentes, garantissant ainsi la légalité de son activité.

3 Pourquoi la carte professionnelle est-elle obligatoire ?

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation sur les transports publics particuliers de personnes, toute personne souhaitant transporter des passagers contre rémunération doit impérativement disposer d'une carte professionnelle valide.

Cette obligation poursuit plusieurs objectifs essentiels :

- Garantir la sécurité des passagers en s'assurant que les chauffeurs sont qualifiés et aptes ;
- Vérifier les compétences professionnelles des conducteurs ;
- Contrôler l'honorabilité et la moralité des chauffeurs ;
- Encadrer rigoureusement la profession afin d'assurer un service de qualité et conforme à la loi.

4 Conditions pour obtenir une carte professionnelle VTC

L'obtention de la carte professionnelle VTC est soumise à plusieurs conditions cumulatives. Elles garantissent que seuls des candidats sérieux et compétents peuvent exercer cette activité.

4.1 Être titulaire du permis B

Le candidat doit posséder un permis de conduire de catégorie B depuis :

- Au moins 3 ans, ou

- Au moins 2 ans en cas de conduite accompagnée.

Cette exigence vise à s'assurer d'une expérience minimale en conduite avant d'exercer professionnellement.

4.2 Présenter une aptitude médicale

Un certificat médical délivré par un médecin agréé est obligatoire. Il atteste que le candidat est médicalement apte à conduire professionnellement des passagers, évaluant notamment l'aptitude physique et mentale.

4.3 Respecter les conditions d'honorabilité

L'administration vérifie strictement le bulletin n°2 du casier judiciaire du candidat. Certaines condamnations pénales, notamment liées à la sécurité routière ou à des faits graves, peuvent entraîner un refus d'obtention de la carte. Cette mesure protège les passagers et garantit une certaine moralité professionnelle.

4.4 Justifier d'une compétence professionnelle

Cette compétence peut être prouvée de deux manières :

- Par la réussite à l'examen professionnel VTC ;
- Ou par une équivalence professionnelle reconnue.

5 L'examen VTC : étape essentielle

L'examen VTC est organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et constitue un passage obligatoire pour la majorité des candidats.

5.1 Les épreuves théoriques

Ces épreuves évaluent plusieurs domaines :

- La réglementation spécifique aux VTC ;
- La sécurité routière ;
- La gestion d'entreprise et les aspects commerciaux ;
- La maîtrise du français et de l'anglais professionnel ;
- Le développement commercial ;
- La réglementation des transports publics particuliers de personnes.

Cette partie théorique vérifie que le candidat possède les connaissances indispensables à la profession.

5.2 L'épreuve pratique

Après réussite de la théorie, le candidat passe une épreuve pratique évaluant :

- La qualité de la conduite ;
- La relation client et le service ;
- La sécurité en situation réelle ;
- La maîtrise des parcours et itinéraires ;
- La qualité globale du service offert.

Cette étape confirme la capacité opérationnelle du futur chauffeur VTC.

6 Peut-on obtenir une carte VTC par équivalence ?

Oui, sous certaines conditions. Une personne ayant exercé une activité professionnelle dans le transport routier de personnes pendant au moins un an au cours des dix dernières années peut bénéficier d'une équivalence professionnelle dispensant de l'examen.

Cela concerne notamment certains chauffeurs professionnels, conducteurs de transport de personnes et autres acteurs du secteur.

7 Les documents à fournir

Le dossier de demande comprend plusieurs justificatifs indispensables :

Type de document	Description
Pièce d'identité	Carte nationale d'identité, passeport en cours de validité
Permis de conduire	Permis B valide depuis la durée requise
Justificatif de domicile	Facture récente, quittance de loyer, etc.
Photo d'identité	Conforme aux normes officielles
Signature numérisée	Signature électronique ou scannée
Certificat médical	Délivré par un médecin agréé attestant l'aptitude
Attestation d'examen ou équivalence	Preuve de réussite à l'examen VTC ou justificatif d'équivalence

8 Comment déposer sa demande ?

Depuis plusieurs années, la procédure est entièrement dématérialisée et s'effectue en ligne via la plateforme nationale officielle dédiée aux chauffeurs VTC.

Les étapes principales sont :

1. Création d'un compte personnel sur la plateforme ;
2. Remplissage complet du formulaire de demande avec toutes les informations requises ;
3. Téléchargement des documents justificatifs numérisés ;
4. Validation et transmission du dossier à l'administration.

Ce processus simplifie la gestion et accélère le traitement des demandes.

9 Délais et coûts d'obtention

9.1 Délais d'obtention

Les délais varient en fonction de la complétude du dossier et du flux des demandes, généralement entre 4 et 8 semaines. Un suivi en ligne permet aux candidats de vérifier l'état de leur demande.

9.2 Coût de la carte professionnelle VTC

Le coût inclut principalement :

- Les frais d'inscription à l'examen VTC ;
- Les frais de dossier pour la demande de carte ;

- Les éventuelles dépenses liées à la formation préparatoire.

Ces coûts peuvent varier selon les régions et les organismes de formation.

10 Après l'obtention de la carte : les démarches obligatoires

Obtenir la carte n'est qu'une étape. Plusieurs obligations suivent pour pouvoir exercer dans les règles.

10.1 Créer son entreprise

Le chauffeur VTC doit créer une structure juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, société, etc.) pour exercer légalement.

10.2 S'inscrire au registre des VTC

L'inscription au registre officiel des VTC est obligatoire. Elle permet une traçabilité et un contrôle administratif.

10.3 Souscrire une assurance professionnelle

Une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée est indispensable pour couvrir les risques liés à l'activité.

10.4 Conditions relatives au véhicule

Le véhicule utilisé doit respecter les normes de sécurité, de confort et de capacité fixées par la réglementation VTC.

10.5 Renouvellement de la carte professionnelle

La carte est délivrée pour une durée limitée et doit être renouvelée régulièrement, avec mise à jour des conditions médicales, administratives et professionnelles.

11 Erreurs à éviter

- Omettre des documents dans le dossier de demande ;
- Ne pas respecter les délais ou procédures administratives ;
- Exercer sans carte professionnelle valable ;
- Négliger les obligations d'assurance et d'immatriculation ;
- Sous-estimer l'importance de la formation et de la compétence client.

Éviter ces erreurs garantit un parcours professionnel serein et conforme à la loi.

12 Les avantages du métier de chauffeur VTC

- Autonomie dans l'organisation du temps de travail ;
- Possibilité de travailler pour plusieurs plateformes ou en clientèle directe ;
- Relation humaine enrichissante avec une diversité de passagers ;
- Perspectives d'évolution et de diversification des services ;
- Exercice d'une activité dynamique en plein essor.

Ces atouts attirent de nombreux candidats motivés par l'indépendance et le contact client.

13 Foire aux questions (FAQ)

Peut-on devenir chauffeur VTC sans diplôme ? Oui, il n'existe pas de diplôme obligatoire, mais l'examen VTC est nécessaire pour démontrer les compétences professionnelles.

Quel permis faut-il pour être VTC ? Le permis B est requis depuis au moins 3 ans, ou 2 ans en cas de conduite accompagnée.

Combien coûte l'examen VTC ? Le coût varie généralement entre 200 et 400 euros selon les organismes et les régions.

Peut-on obtenir une carte VTC sans passer l'examen ? Oui, sous condition d'équivalence professionnelle reconnue.

Combien de temps faut-il pour obtenir sa carte ? Les délais moyens sont de 4 à 8 semaines après dépôt complet du dossier.

La carte VTC est-elle obligatoire pour travailler avec Uber ? Absolument, toutes les plateformes légales exigent la détention d'une carte professionnelle valide.

Conclusion

La carte professionnelle VTC est une obligation légale incontournable pour exercer en tant que chauffeur de voiture de transport avec chauffeur en France. Son obtention repose sur des critères précis visant à garantir la compétence, la sécurité et l'honorabilité des conducteurs. En 2026, la procédure entièrement dématérialisée facilite les démarches, tout en maintenant un cadre rigoureux. Maîtriser chaque étape, de la préparation à l'après obtention, est essentiel pour réussir dans cette profession dynamique et exigeante.

Références

- [Service-public.fr - Carte professionnelle VTC](#)
- [Chambre de Métiers et de l'Artisanat](#)
- [Légifrance - Code des Transports](#)
- [Uber France](#)